

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 28/11/2022, dans les DNA le 30/11/2022 et la consultation publiée sur le Profil Acheteur ouvert sur le site <https://www.alsacemarchespublics.eu> le 28/11/2022, pour un marché public de fournitures relatif à « l'acquisition de deux véhicules neufs »

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 19 décembre 2022 à 12h00, un (1) prestataire a remis une offre,

Société	Montant de l'offre H.T.
LOUIS GRASSER SAS	66 215,27 €

Vu l'analyse des offres,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation est celle de l'entreprise **LOUIS GRASSER SAS**,

DECIDE

D'attribuer le marché public de fournitures relatif à « l'acquisition de deux véhicules neufs » à l'entreprise **LOUIS GRASSER SAS**.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 5 janvier 2023

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 9 janvier 2023
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 9 janvier 2023